



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 07 août 2020

---

### L'Urssaf accompagne les entreprises touchées par la crise

**L'Urssaf accompagne les entreprises depuis le début de la crise sanitaire en leur permettant de reporter le paiement de leurs cotisations, de façon simple et sans aucune pénalité. Cet accompagnement continue et évolue avec la mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement adaptées.**

Sur l'ensemble des comptes gérés par les Urssaf, plus de deux millions de travailleurs indépendants ont bénéficié de reports de cotisations pour un montant de 6,9 milliards d'euros depuis mars dernier. 700 000 employeurs en ont également bénéficié, pour un montant de 14,2 milliards d'euros.

En Lorraine, au 31 juillet, 285 millions d'euros de charges sociales ont été reportées pour les entreprises et 147,3 millions pour les travailleurs indépendants, depuis mars 2020.

#### Mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement

Pour continuer de soutenir les entreprises dans le contexte de la reprise d'activité, l'Urssaf va mettre en place les mesures issues de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 : exonérations de cotisations sociales et aide au paiement pour les entreprises appartenant aux secteurs les plus touchés, remises de dettes, plans d'apurement pouvant aller jusqu'à 36 mois.

#### Pour les entreprises

Depuis le mois de juillet, les employeurs doivent payer les cotisations sociales courantes. Ils peuvent toutefois demander à reporter leurs cotisations patronales en cas de difficulté.

Dès publication des décrets d'application de la loi de finances, **les employeurs concernés pourront bénéficier des exonérations et de l'aide au paiement**, qui viendront réduire voire annuler la dette constituée pendant la crise. Des remises de dettes pourront être accordées aux entreprises les plus en difficulté, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'exonérations et d'aide au paiement.

Les Urssaf proposeront aux entreprises concernées, au plus tard en novembre, des plans de règlement amiable de leur dette restant à payer.

#### Pour les travailleurs indépendants

Les cotisations sociales des travailleurs indépendants sont reportées de façon automatique en août. Le recouvrement normal reprend en septembre, selon des échéanciers qui sont adressés en août aux travailleurs indépendants, sur la base d'un revenu provisionnel 2020 diminué de 50% par l'Urssaf, afin de reporter au deuxième semestre 2021 le paiement des cotisations

reportées pendant la crise. Les travailleurs indépendants sont invités à ajuster cet échéancier, s'ils le souhaitent, pour le rapprocher de la réalité de leur revenu, afin de limiter l'ampleur de la régularisation en 2021.

Dès publication des décrets d'application de la loi de finances, les travailleurs indépendants pourront bénéficier de l'exonération exceptionnelle sur leur échéancier 2020 en ajustant leur revenu en ligne. Aucune majoration ne viendra pénaliser les travailleurs indépendants dont le revenu réel se révélerait finalement supérieur au revenu estimé.

Des remises de dettes pourront être accordées.

Des plans d'apurement seront proposés au plus tard en novembre aux travailleurs indépendants qui auraient des impayés.

### **Actualité 24h/24 sur les mesures de soutien à l'économie**

L'Urssaf a également mis en place un mini-site d'information de premier niveau sur les mesures exceptionnelles mises en œuvre pour accompagner les entreprises, les travailleurs indépendants, les auto-entrepreneurs et les artistes-auteurs.

Ce site, accessible à l'adresse suivante : [mesures.covid19.urssaf.fr](https://mesures.covid19.urssaf.fr), sera enrichi et mis à jour dans les prochaines semaines.

#### *Contacts presse*

Cécile L'Hommee – [cecile.lhomme@urssaf.fr](mailto:cecile.lhomme@urssaf.fr) – 03 29 68 03 16

### **A propos du réseau Urssaf**

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée, pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,26% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf.

Leur raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 516 milliards d'euros encaissés auprès de 9,5 millions de cotisants.

Leur mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal.

Leur mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

En 2019, l'Urssaf Lorraine a encaissé 9,10 milliards d'euros auprès de 159 904 cotisants conduit 1 734 actions de contrôle sur place et accompagné les entreprises en difficulté en accordant 6 736 délais de paiement.